



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 mars 2023 — N° 21

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures.

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 6.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 02, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

14 mars 2023

Les travaux reprennent à 11 h 07.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 11 h 19, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes de la délégation nord-côtière ayant participé aux Jeux du Québec.

14 mars 2023

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marlène Paradis, coordonnatrice du Comité de développement local de Chomedey.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Louise Clément, directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Maison de Lauberivière.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Mario Boily, président du comité organisateur de la course des Pichous.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs de la finale des Jeux du Québec.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'aide aux personnes victimes d'agression sexuelle.

14 mars 2023

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alexandre Dupont, athlète paralympique.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Willam Roussy, parabadiste.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de venir en aide à l'industrie de la pêche aux Îles-de-la-Madeleine.

À 13 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Michel Côté, ancien député de La Peltrie.

Puis, Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 7 mars 2023, que lui a adressée M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant que la députée de Laviolette-Saint-Maurice n'est plus membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

(Dépôt n° 400-20230314)

14 mars 2023

Présentation de projets de loi

Mme Garceau (Robert-Baldwin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 196 Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 196.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2021.

(Dépôt n° 401-20230314)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de la Société du Grand Théâtre de Québec;

(Dépôt n° 402-20230314)

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

(Dépôt n° 403-20230314)

14 mars 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 6 concernant les honoraires des médiateurs œuvrant en matière familiale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 31 janvier 2023 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 404-20230314)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 janvier 2023 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant le conventionnement prioritaire du CHSLD Plaisance des Îles.

(Dépôt n° 405-20230314)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur l'application des dispositions particulières introduites par la Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec – Élections générales provinciales du 3 octobre 2022;

(Dépôt n° 406-20230314)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 14 mars 2023;

(Dépôt n° 407-20230314)

Une lettre, en date du 28 février 2023, que lui a adressée M^e Eric Théroux, président de la Commission de la fonction publique, l'informant de son départ à la retraite à compter du 1^{er} juin 2023;

(Dépôt n° 408-20230314)

Un message de Sa Majesté le roi Charles III à l'occasion du Jour du Commonwealth;

(Dépôt n° 409-20230314)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Garceau (Robert-Baldwin) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 15 mars 2023 sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 410-20230314)

14 mars 2023

Dépôts de rapports de commissions

M. Ciccone (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 14 mars 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 13, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York.

(Dépôt n° 411-20230314)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 9 mars 2023, s'est réuni afin de statuer sur des demandes de modification à la composition de la Commission des relations avec les citoyens.

(Dépôt n° 412-20230314)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. Lévesque, deuxième vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition de la Commission telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 401 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les cyberviolences faites aux femmes.

(Dépôt n° 413-20230314)

14 mars 2023

Questions et réponses orales

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de changements survenus dans la composition de l'Assemblée qui compte une députée indépendante supplémentaire.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour ce qui est de la période des questions, la nouvelle députée indépendante aura droit à trois questions par deux cycles de 10 séances. Étant issue du groupe parlementaire formant le gouvernement, ses questions remplaceront des questions des groupes parlementaires d'opposition selon la même alternance que pour les questions attribuées aux députés ministériels en début de législature.

Ainsi, les questions auxquelles elle aura droit remplaceront, dans l'ordre suivant : une question de l'opposition officielle au 8^e rang, une question du 2^e groupe d'opposition au 7^e ou 8^e rang, une question de l'opposition officielle au 8^e rang, une question du 2^e groupe d'opposition au 7^e ou 8^e rang et une question de l'opposition officielle au 8^e rang.

Pour plus de prévisibilité afin de faciliter la préparation et la gestion de la période des questions, avant le début d'une période de deux cycles de 10 séances, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le 2^e groupe d'opposition devront aviser la nouvelle députée indépendante, de même que la présidence, des moments où elle pourra poser ses questions au cours de cette période. L'opposition officielle devra aussi transmettre de tels avis pour les questions attribuées à la députée indépendante issue de son groupe.

Concernant les déclarations de députés, la nouvelle députée indépendante aura droit à une déclaration par cycle de 10 séances, à la 8^e séance du cycle, au 8^e rang. Dans la mesure où elle ne compte pas s'en prévaloir, elle devra en informer le groupe parlementaire duquel elle provient, de même que la présidence, au plus tard à 12 h 30 la veille de la séance où cette déclaration pourrait être faite. Il en sera de même pour une déclaration de la députée indépendante issue de l'opposition officielle. Le groupe parlementaire ainsi avisé pourra utiliser cette déclaration.

14 mars 2023

Pour ce qui est de la répartition des temps de parole lors des débats restreints, la nouvelle députée indépendante aura droit au même temps de parole que la députée indépendante issue de l'opposition officielle. À l'exception des débats sur une affaire inscrite par les députés de l'opposition, son temps de parole sera pris à même l'enveloppe de temps attribuée au groupe parlementaire formant le gouvernement, duquel elle provient.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période de questions, les déclarations de députés, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 414-20230314)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 qui s'est déroulée le 11 mars dernier;

QU'elle rende hommage aux personnes décédées de la COVID-19 et qu'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des personnes disparues;

QU'elle exprime son entière solidarité envers toutes les personnes qui ont été touchées, de près ou de loin, par cette maladie et dont les répercussions se font encore sentir à ce jour;

14 mars 2023

QU'elle remercie les femmes et les hommes du réseau de la santé qui, depuis 3 ans, travaillent sans relâche afin d'offrir des soins de qualité à tous les Québécois;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des victimes et de leurs familles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la liberté de presse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les services de transport adapté; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la transition numérique des services publics; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

14 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 16 mars 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 14 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Syndicats des agents de la paix et des services correctionnels du Québec
Regroupement des associations de cadres en matière d'assurances et de retraite

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, une minute trente au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

14 mars 2023

QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la Santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 14 mars 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 15 mars après les avis touchant les commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec
Association des établissements privés conventionnés
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Association des établissements de longue durée privés du Québec
Association des entreprises privées de personnel soignant du Québec
Centre d'acquisition gouvernemental
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

14 mars 2023

Association des pharmaciens en établissement de santé du
Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Santé soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission sur les relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 14 mars 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 15 mars après les avis touchant les commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 16 mars 2023, après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 21 mars 2023 de 10 heures à 12 h 25, le jeudi 23 mars 2023 de 14 heures à 16 h 25, le mardi 28 mars de 10 heures à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 29 mars après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 15 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

M^e Nicole Filion, coprésidente du groupe d'experts sur la question de l'inaptitude et l'aide médicale à mourir, et
Pr Jocelyn Maclure, coprésident du groupe d'experts sur la question de l'inaptitude et de l'aide médicale à mourir
Mme Véronique Hivon, ancienne députée de Joliette
Collège des médecins du Québec
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité
Alliance des maisons de soins palliatifs du Québec
Confédération des organismes des personnes handicapées du Québec
Office des personnes handicapées du Québec

14 mars 2023

M. Patrick Fougeyrollas, professeur à l'Université Laval
spécialisé dans le phénomène de la construction sociale
du handicap, chercheur au Centre de recherche
interdisciplinaire de recherche en réadaptation et
intégration sociale, vice-président Québec du Réseau
international sur le processus de production du handicap
Fédération québécoise des sociétés d'Alzheimer
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Barreau du Québec
Chambre des notaires du Québec
Regroupement provincial des comités des usagers
Partenaires neuro
Association des médecins psychiatres du Québec
Conseil pour la protection des malades
Dr David Lussier, médecin gériatre
Commission sur les soins de fin de vie
Réseau communautaire en santé mentale
M. Luc Bisaillon
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes
conjugaux et familiaux du Québec
Curateur public
Réseau FADOQ
Ordre des psychologues du Québec
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Société québécoise des médecins de soins palliatifs
Association de paralysie cérébrale du Québec
Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour
l'Intégration des Personnes Handicapées
Association des amputés de guerre
M^e Danielle Chalifoux, présidente de l'Institut de
planification des soins du Québec
Pr Tim Stainton, professeur en travail social
Dr Marcel Arcand, médecin de famille, CIUSSS de
l'Estrie, professeur à la faculté de Médecine de
l'Université de Sherbrooke, conjointement avec
Dr Claude Rivard, omnipraticien et expert-praticien de
l'aide médicale à mourir, Hôpital Pierre-Boucher
Nicole Poirier, Organisme Carpe Diem

14 mars 2023

Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec, conjointement avec M. Martin Caouette, professeur au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, chercheur de l'Institut universitaire en DI et en TSA, titulaire de la Chaire Autodétermination et Handicap, chercheur régulier au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale

Dre Michèle Marchand, médecin retraitée et philosophe
Mme Delphine Roigt, éthicienne spécialisée dans les décisions de fin de vie et d'aide médicale à mourir

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 22 mars 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15, le mardi 28 mars 2023 de 10 heures à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 18 h 30 et le mercredi 29 mars 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Centre d'aide de victimes d'actes criminels
Conseil du statut de la femme
M^e Sylvie Schirm, avocate en droit de la famille
Mme Andréane Letendre
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Barreau du Québec
Association des avocats et avocates en droit familial du Québec
Association des juristes progressistes
M^e Michel Tétrault, avocat en droit familial
Fédération du Québec pour le planning des naissances
Barreau canadien, section Québec
Mme Suzanne Zaccour, chercheuse et conférencière, Université d'Oxford, conjointement avec M^e Michaël Lessard, auteur et chercheur, Université de Toronto

14 mars 2023

Pour les droits des Femmes du Québec
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Mme Isabelle Côté, titulaire de la Chaire de recherche du
Canada sur la procréation pour autrui et les liens
familiaux, professeure au Département de travail social,
Université du Québec en Outaouais, conjointement avec
M. Kévin Lavoie, Directeur scientifique du Centre de
recherche JEFAR, professeur à l'École de travail social et
de criminologie, Université Laval
M^e Louise Langevin, professeure titulaire à la Faculté de
droit de l'Université Laval
Coalition des familles LGBT+
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Chambre des notaires

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute
12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute
12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée
indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite
Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 mars 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 13, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 14 mars 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 17 h 40;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Hydro-Québec
Conseil mohawk de Kahnawake
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Syndicat canadien de La Fonction publique – Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, une minute trente au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

14 mars 2023

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de donner suite au mandat d'initiative concernant les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

14 mars 2023

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme la présidente entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, le 23 février 2023.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre de Mme Roy, ministre de la Famille, publiée sur sa page Facebook le 27 février 2023, concernant le nombre d'enfants en attente d'une place en service de garde éducatif à l'enfance;

(Dépôt n° 415-20230314)

Copie d'un document intitulé *Tableau de bord – Données au 31 janvier 2023 – Développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance*.

(Dépôt n° 416-20230314)

Mme la présidente prend la question en délibéré.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 mars 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Garceau (Robert-Baldwin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a deux ans, des parents à la recherche de places en service de garde éducatif à l'enfance créaient un mouvement sans précédent en s'unissant pour réclamer une place en service de garde pour leur enfant et pour faire valoir leur droit de retourner travailler;

QUE l'Assemblée nationale constate que deux ans après la naissance du mouvement « Ma place au travail », la liste d'attente pour une place en service de garde a atteint un sommet historique;

14 mars 2023

QUE l'Assemblée nationale dénonce la méthode de calcul caquiste qui écarte des enfants de la liste d'attente pour une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que tout parent devrait pouvoir décider de retourner au travail et que ce choix commence par l'accès à une place en service de garde;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'impact de la pénurie de places sur les familles, surtout en période d'inflation;

QU'elle reconnaisse que l'accès à une place en service de garde devrait être un droit, comme le droit à l'éducation;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement caquiste de modifier la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir un droit, sans condition, à une place en service de garde.

14 mars 2023

AFFAIRES DU JOUR

À 16 heures, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « la violence dans les écoles du Québec ».

À 18 h 43, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 mars 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY